



Stratégie Locale sur le TRI de DAX

Relevé de décision du groupe de travail 3

Aménagement du territoire pour réduire la vulnérabilité

Réunion 14 janvier 2015

1. PRESENTS :

Nom	Prénom	Collectivité	Mail
DUFORT	Jean Michel	Mairie de Téthieu	jean-michel.dufort@wanadoo.fr
DUBROCA	Bruno	Mairie St Paul les Dax	bruno.dubroca@yahoo.fr
BIDAU	Jean Pierre	Mairie Yzosse	jeanpierrebidaou@orange.fr
TRUY	Dominique	Mairie de Dax	dtruy@dax.fr
GIBERT	Jean-Luc	Ville de Dax	jlgibert@dax.fr
GIRAUDOT	Laurent	Ville de Dax	lgiraudot@dax.fr
BELLEGARDE	Jean Louis	Ville de Dax	jbellegarde@dax.fr
BRIANCON	David	CG 40 – SAGER	David.briancon@cg40.fr
RICHARD	Denis	CA Grand Dax	drichard@grand-dax.fr
JANUSZKIEWICZ	Patricia	Mairie Saint-Paul-Lès-Dax – service des eaux	patricia.januszkiewicz@st-paul-les-dax.fr
MASSON	Angélique	Agence de l'eau	angelique.masson@eau-adour-garonne.fr
DI LIDDO BOIARDI	Nathalie	DDTM 40	nathalie.di-liddo@landes.gouv.fr
RE	Frédéric	Institution Adour	frederic.re@institution-adour.fr
ASTAU	Jérémie	Institution Adour	aude.pierini@intitution-adour.fr
FAY	Ségolène	Institution Adour	tri.dax@institution-adour.fr

2. ORDRE DU JOUR :

Proposition de mesures à prendre sur le territoire de la stratégie locale dans le but de réduire sa vulnérabilité en l'aménageant durablement par une meilleure prise en compte des risques d'inondation.

3. MESURES PROPOSEES

1. Elaboration ou révision du volet inondation des documents d'urbanisme :

1.a. Réalisation d'études spécifiques thématiques (inondations, gestion des eaux pluviales) afin de préparer le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

1.b. Dans le cadre des documents de planification de l'urbanisme, intégrer des études de vulnérabilité pour caractériser les enjeux économiques exposés au risque d'inondation et proposer des solutions pour diminuer la vulnérabilité ;

1.c. Intégrer le risque de ruissellement et de remontée de nappe dans les documents d'urbanisme (études à Dax et à Saint-Paul-lès-Dax).

2. Faire un état des lieux des enjeux en zone inondable (habitations, enjeux économiques, réseaux et faire des propositions d'actions :

2.a. Rachat et démolition des habitations trop exposées ;

2.b. Propositions de protections individuelles pour les habitations exposées à une faible hauteur d'eau ;

2.c. Proposer des plans de continuité d'activité pour les activités économiques impactées ;

2.d. Mettre les transformateurs électriques hors d'eau... ;

3. Communiquer sur les méthodes de protection individuelle des biens (cf. guide du CEPRI, maquette maison, diagnostic individuel de vulnérabilité).

4. OBJECTIFS DE LA PROCHAINE REUNION

- Rappel et développement des mesures proposées lors de la réunion du 14 janvier 2015
- Proposition de réalisation de PPRI sur les communes non couvertes